

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL de la deux cent quatre-vingt-troisième réunion du Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 12 juin 2006 à 12 h 15, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

Confirmé le

Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-troisième réunion du Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le mardi 23 mai 2006 à 18 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES</u> :	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BLEYAERT, Élodie Membre étudiant		X
DUPONT-ROUSSE, Pierrette Membre socio-économique	X	
GIROUX, Jean-Pierre Membre socio-économique	X	
GRAND-MAÎTRE, Hélène Vice-rectrice à l'administration et aux ressources	X	
LABINE, Serge Membre socio-économique	X	
RANCOURT, Francine Professeure - Département des sciences administratives	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
 <u>PERSONNE CONVOQUÉE</u> :		
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
 <u>INVITÉ</u> :		
BOUDREAU, Claude Directeur Communications et recrutement		X
 <u>SECRÉTAIRE</u> :		
BONDU, Micheline Secrétaire général	X	

Le recteur, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 21 h 20.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Jean-Pierre Giroux, les membres conviennent à l'unanimité de retenir le point suivant pour discussion :

- 2.- Modifications au Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement de l'Université du Québec en Outaouais
- 3.- Prochaine assemblée
- 4.- Levée de l'assemblée

2.- Modifications au Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement de l'Université du Québec en Outaouais

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources rappelle aux membres du Comité exécutif que lors de sa réunion du 16 mai 2005, le Conseil d'administration a approuvé une refonte du Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement. Le système de contrôle par barrières automatiques a été abandonné au profit d'un système de contrôle par vignettes.

Les terrains de stationnement sont divisés en zones et la Ville de Gatineau surveille les parcs de stationnement de l'Université du Québec en Outaouais.

L'article 4.17 dudit règlement accorde au Comité exécutif le pouvoir de réviser de temps à autre les tarifs, les zones, de même que les types de permis.

En mars 2006, des groupes de discussion ont été tenus afin :

- de mesurer le niveau de satisfaction des usagers;
- de connaître la perception des utilisateurs sur divers aspects qualitatifs;
- d'obtenir des éléments pouvant améliorer le service.

Les principales modifications proposées sont :

- diminution du nombre de zones de 3 à 2 zones;
- introduction d'un permis d'été mai et juin afin de répondre à la clientèle qui prend des cours en mai et juin seulement;
- gratuité de stationnement les vendredis, samedis et dimanches soir afin de favoriser la vie étudiante sur le campus;
- maximum de deux heures aux parcomètres au lieu d'une heure;
- meilleure identification des espaces réservés aux résidents par la création d'une zone résidences.

De plus, afin d'améliorer le service, une meilleure signalisation sera installée au courant de l'été afin de mieux guider les usagers, principalement les visiteurs.

Il est recommandé d'augmenter d'environ 15 % les prix des permis, sauf pour les permis quotidiens qui sont inchangés à 8 \$. Cette hausse s'insère dans le virage vert qu'a choisi l'Université. En effet, avec son Plan d'aménagement du campus consolidé, l'Université veut diminuer le nombre de cases de stationnement disponible et hausser les tarifs de stationnement pour, entre autres, financer des rabais accordés aux étudiants qui choisissent le transport en commun.

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources rappelle que la mesure #43 concernant la mise en œuvre des mesures requises pour un retour à l'équilibre (résolution 286-CA-4162 du 21 mars 2005) prévoyait la révision de la gestion des stationnements par l'application de vignettes, parcomètres et horodateurs. Ainsi, un impact budgétaire de 140 000 \$ était escompté pour l'année 2005-2006 alors que le surplus prévu est de 175 000 \$. L'impact budgétaire prévu en 2006-2007 est de 200 000 \$.

Après délibérations, sur proposition de madame Pierrette Dupont-Rousse, appuyée par monsieur Serge Labine, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 283-CX-1250 concernant des modifications au Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement de l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

3.- Prochaine assemblée

La prochaine réunion ordinaire est prévue pour le lundi 12 juin 2006 à 12 h 15, si besoin il y a.

4.- Levée de l'assemblée

Sur proposition de madame Pierrette Dupont-Rousse, appuyée par monsieur Serge Labine, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 21 h 30.

Le président d'assemblée

Le secrétaire